

**Lgv**  
 Poitiers ↔ Limoges

# ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

Débat public  
 2006



Synthèse

## **AVERTISSEMENT**

*RFF, propriétaire, gestionnaire du réseau ferré et maître d'ouvrage des projets sur le réseau, a initié, depuis 2004 des études générales et techniques d'une ligne à grande vitesse (LGV) Poitiers – Limoges.*

*Ces études ont été réalisées par des bureaux et cabinets spécialisés. Elles ont permis à RFF de mieux comprendre la structuration des territoires et leurs échanges avec les autres régions et territoires de la France (notamment les plus proches de l'Île de France), de prendre connaissance des caractéristiques environnementales des espaces concernés par le projet, ainsi qu'elles ont permis d'imaginer la consistance et les caractéristiques d'une ligne nouvelle à grande vitesse entre Poitiers et Limoges.*

*De façon plus précise, outre des études techniques et environnementales menées, RFF a chargé un cabinet spécialisé dans les enjeux territoriaux d'analyser les effets potentiels et bénéfiques que pourrait apporter la grande vitesse.*

*Il convient de préciser qu'au stade actuel, **ces études visent à éclairer les fonctionnalités et enjeux** qui constituent le fondement des orientations et choix optionnels possibles. Si l'opportunité d'une ligne à grande vitesse est validée, les études feront l'objet d'approches plus détaillées selon les processus habituels, et définiront un projet.*

***Dans ce cadre, le document qui suit a été établi par la société Infraplan sur la base des études d'environnement réalisées par le CETE de l'Ouest (en concertation avec les services de l'état compétents) pour le compte du Maître d'ouvrage et constitue :***

***La synthèse de l'étude environnementale.***



## SOMMAIRE

I. PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	4
1.1 MILIEU PHYSIQUE.....	4
Le relief.....	4
La ressource en eau.....	4
1.2 MILIEUX NATURELS.....	7
1.3 PAYSAGES ET PATRIMOINE CULTUREL.....	9
Patrimoine paysager.....	9
Patrimoine culturel et historique.....	10
1.3 MILIEU HUMAIN.....	13
La répartition de la population et les villes.....	13
Les infrastructures routières et ferroviaires.....	14
Les activités agricoles et industrielles.....	14
II. HIERARCHISATION DES ENJEUX ET SYNTHÈSE ENVIRONNEMENTALE DES OPTIONS DE PASSAGE.....	17
2.1 HIERARCHISATION DES ENJEUX LIÉS À L'ENVIRONNEMENT.....	17
2.2 SYNTHÈSE ENVIRONNEMENTALE.....	21
III. POINTS À RETENIR.....	27
GLOSSAIRE.....	28

La partie environnementale des pré-études fonctionnelles a pour objectif de mettre en évidence les caractéristiques environnementales des espaces concernés par la Ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges.

C'est au cours des éventuelles étapes ultérieures de la vie du projet (Etudes Préliminaires, Avant Projet...) que des études détaillées pourraient permettre d'approfondir l'analyse des impacts environnementaux et de définir des mesures de protection précises en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Dans ce cadre, la présente synthèse comprend les parties suivantes :

- Une **présentation du territoire** décrivant les espaces d'intérêt remarquable, en terme de ressources naturelles, de patrimoine écologique, paysager et culturel, d'activités humaines et d'équipements.
- Une **classification de ces espaces en niveaux d'enjeux** mettant en évidence les zones les plus remarquables de l'aire d'étude.
- Une **analyse des enjeux environnementaux de chaque option de passage de la ligne à grande vitesse**.

Afin de mettre en place l'état initial, des informations ont été recueillies auprès des administrations locales, des organismes publics ou para-publics, en particulier :

- les Directions Régionales et Départementales de l'Équipement,
- les Directions Régionales et Départementales de l'Agriculture et de la Forêt,
- les Directions Régionales et Départementales de l'Action Sanitaire et Sociale,
- les Directions Régionales de l'Environnement,
- les Directions Régionales des Affaires culturelles,
- les Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine,
- les Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche,
- l'Office National des Forêts,
- les Comités Régionaux de Tourisme,
- ...

**NOTA :**

*Les termes soulignés dans les textes qui vont suivre, font l'objet d'un glossaire à la fin du document.*

# I. PRESENTATION DU TERRITOIRE

L'aire d'étude correspond à la zone géographique au sein de laquelle la future Ligne à Grande Vitesse Poitiers Limoges pourrait s'inscrire. Elle englobe un territoire compris entre POITIERS - LIMOGES – RUFFEC (30 km au nord d'ANGOULEME). Ce territoire concerne les départements de la Charente (16), de la Vienne (86), de la Haute-Vienne (87).

## 1.1 Milieu physique

### Le relief

La zone étudiée présente un relief peu mouvementé dans sa partie ouest, où dominent des plateaux et collines d'altitude moyenne (200 à 300 mètres). Le seuil du Poitou constitue un vaste domaine sédimentaire, aux ondulations douces, qui culmine à 345 m au nord-est de la Charente. La partie est de l'aire d'étude voit émerger les reliefs du Massif Central. Le Limousin y est essentiellement constitué de plateaux étagés et inclinés, présentant des secteurs au relief plus marqué à l'approche de Limoges (respectivement monts de Blond et monts d'Ambazac avec des altitudes de l'ordre de 500 à 700m).

### La ressource en eau

Deux principaux types d'aquifères sont identifiés :

- les aquifères alluvionnaires des vallées de La Charente, la Vienne, de la Gartempe et du Clain largement utilisées pour l'alimentation en eau potable,
- les nappes du Lias du Dogger et du Jurassique supérieur intensément exploitées notamment par les prélèvements agricoles.

De nombreux captages d'eau potables, associés à de larges périmètres de protection sont concentrés dans la partie ouest de l'aire d'étude (alluvions du Clain et de la Charente).

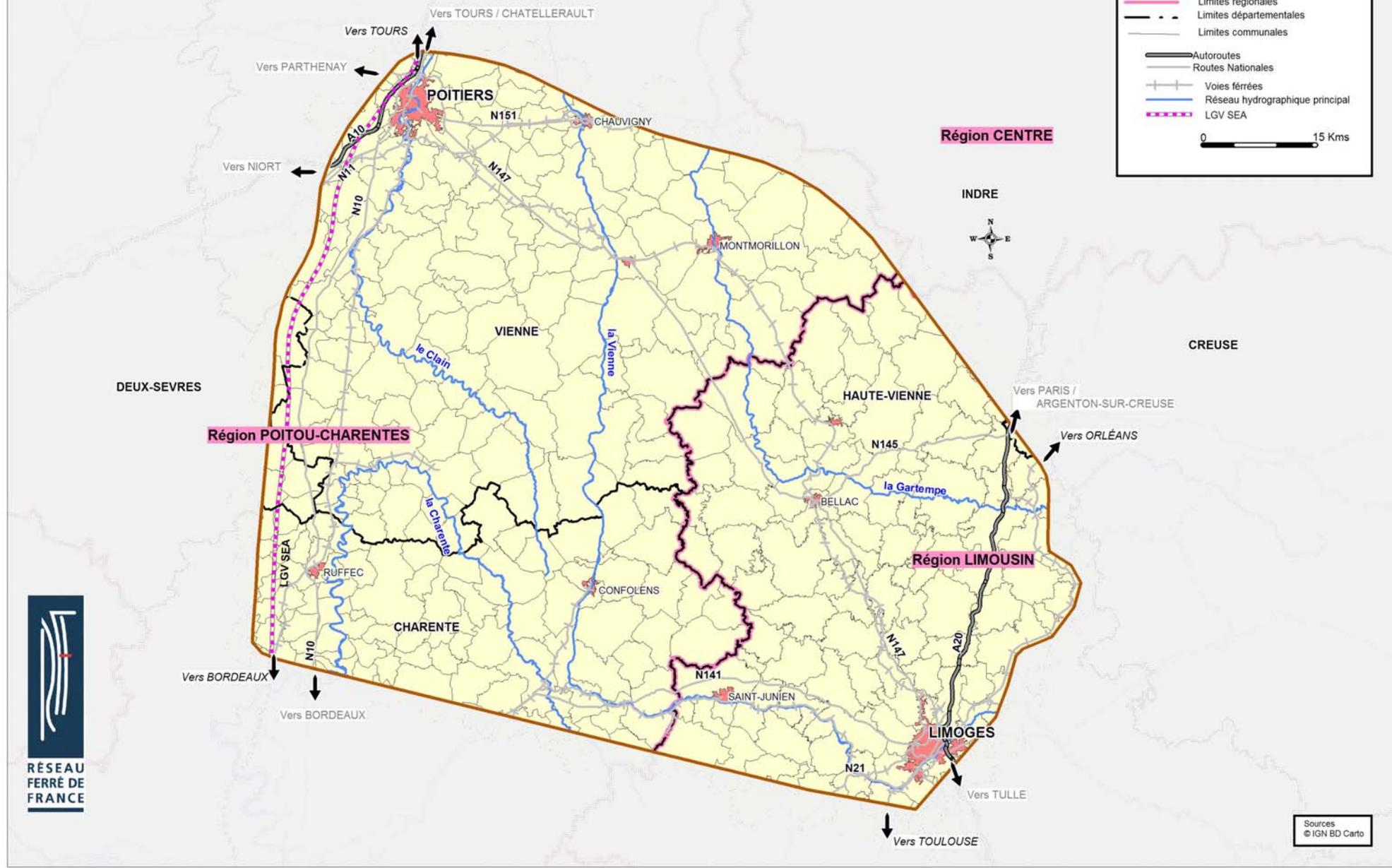
En outre, le réseau hydrographique est marqué par quatre principales rivières, la Gartempe, la Vienne, et le Clain et au sud ouest de l'aire d'étude la Charente qui décrit une large boucle. Ces cours d'eau majeurs associés à leur vallée inondable constituent des enjeux d'importance tant sur le plan hydraulique et patrimonial (ressource en eau) que sur le plan écologique (milieux naturels humides).

# AIRE D'ÉTUDE - LIMITES ADMINISTRATIVES

**LEGENDE**

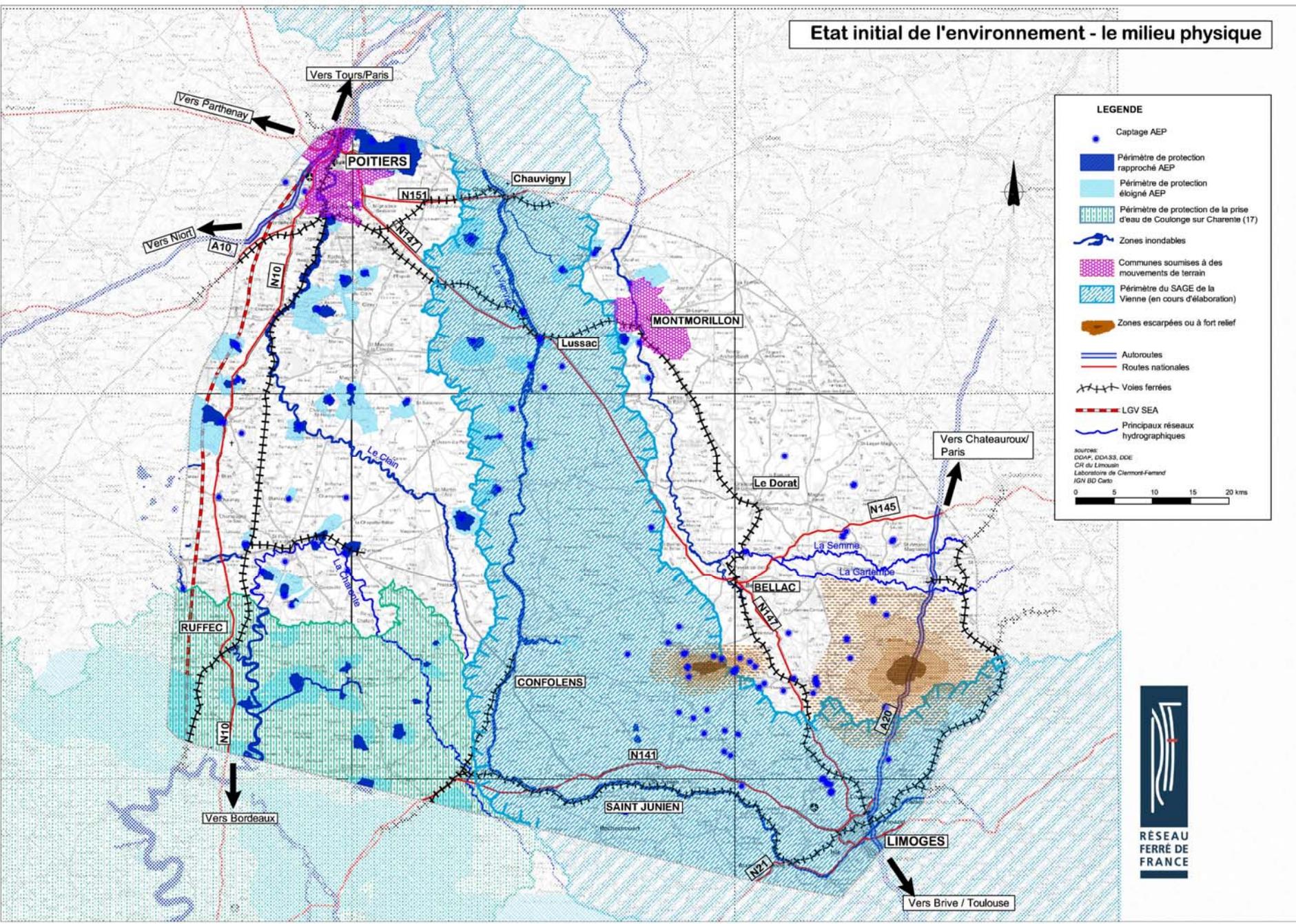
- Limites régionales
- Limites départementales
- Limites communales
- Autoroutes
- Routes Nationales
- Voies ferrées
- Réseau hydrographique principal
- LGV SEA

0 15 Kms



Sources  
© IGN BD Cartho

# Etat initial de l'environnement - le milieu physique



## **1.2 Milieux Naturels**

Le patrimoine naturel de l'aire d'étude s'inscrit sous forme d'unités écologiques de faible à moyenne étendue. Ces espaces se concentrent principalement dans les vallées inondables et plus localement au sein de trames forestières ou de reliefs singuliers.

Ainsi, les secteurs suivants recèlent une valeur patrimoniale particulière, cumulant à ce titre des protections réglementaires à l'échelon national et européen :

### **Les Brandes du Poitou et la Vallée du Salleron**

Le site des Brandes du Montmorillon revêt une grande variété de milieux naturels et semi naturels. La plupart de ces milieux constituent des habitats identifiés comme menacés en Europe. Ce large espace a été inventorié site NATURA 2000, Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (notamment la ZICO du Bois de l'Hospice et de l'étang de Beaufour) et comme Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en raison de son patrimoine biologique exceptionnel (16 espèces végétales protégées au niveau national ou régional, 13 espèces nicheuses d'oiseaux considérées comme menacées en Europe, nombreux amphibiens et reptiles rares/ou menacés, etc.).

En outre, plus au nord, la vallée du Salleron constitue également un site d'importance communautaire (site NATURA 2000). Il recèle une population dense et stable de Lamproie de Planer, poisson en forte régression dans les plaines de l'Europe de l'Ouest ainsi que de Cistude d'Europe, seule tortue d'eau douce indigène en France où elle demeure très localisée et en fort déclin.

### **Les forêts et les pelouses de Lussac**

Il s'agit d'une unité écologique très diversifiée, remarquable par la présence de nombreuses associations végétales rares et originales dont beaucoup constituent le support d'habitats d'intérêt communautaire (landes tourbeuses à Bruyère à 4 angles, tourbières alcalines, pelouses xérophiles calcicoles, pelouses pionnières sur dalles rocheuses calcaires etc...).

Ce site est inventorié NATURA 2000, et ZNIEFF en raison de son patrimoine biologique exceptionnel (10 espèces végétales protégées au niveau national ou régional, nombreux reptiles et amphibiens rares ou menacés, libellules etc...).

### **La Vallée de la Gartempe**

Cette vallée présente une richesse et une diversité écologique rare. Elle recèle dix milieux naturels et vingt espèces considérés comme rares et menacés à l'échelle européenne (inventaire NATURA 2000).

Ainsi, la qualité de son milieu en fait un cours d'eau révélant la présence de poissons migrateurs tels que le saumon ou la lamproie, de la loutre et du petit crapaud sonneur. En outre, son bocage humide, aux prairies extensives abrite des populations de chauve-souris et d'insectes protégées.

### **La Vallée de la Charente**

La vallée de la Charente, à l'extrémité sud est de la zone d'étude, révèle des milieux variés : vastes prairies humides, coteaux calcaires abrupts, bois humides de Frênes et de Saules...

Cette diversité écologique a permis l'implantation d'une faune très riche (chauves-souris, mammifères liés à l'eau, oiseaux migrateurs...) lui conférant une valeur patrimoniale forte.

### **Les Monts d'Ambazac**

Les Monts d'Ambazac, situés au nord est de Limoges, constituent les premiers contreforts de la façade atlantique du Massif Central. De nombreuses rivières y prennent leur source (la Couze ou le Vincou pour le bassin de la Gartempe).

Le site révèle une richesse floristique et faunistique marquée (milieux tourbeux et humides, landes sèches, habitats d'espèces protégées...). A ce titre quelques habitats ont été proposés au réseau NATURA 2000 notamment pour de nombreuses espèces de Chauve-Souris.

En outre, ce vaste territoire, classé ZNIEFF de type II sur plus de 10 000 hectares (avec 13 ZNIEFF de type I), constitue une aire génératrice d'importants flux écologiques : notamment avec le massif des Monts de Blond et à hauteur du lac de Saint-Pardoux, (site d'hivernage pour de nombreux oiseaux d'intérêt patrimonial).

### **La plaine de Villefagnan**

Ce large espace naturel classé Zone de Protection spéciale (ZPS) est situé au sud de Ruffec (16). C'est un site majeur pour la reproduction de l'outarde canepetière et des espèces de plaine ouverte associées (oedicnème criard, busards gris, etc...) dans le Centre-Ouest de la France.

Au total, sur les 9 500 ha concernés, on observe 17 espèces de la directive Oiseaux (annexe 1), dont 11 se reproduisent régulièrement, mais aussi 12 autres espèces nicheuses, menacées au niveau national et/ou régional.

Seule l'extrémité nord de cette plaine est touchée par l'aire d'étude.

### **Parc Naturel Périgord-Limousin**

Résultant de sa situation géographique particulière, le Parc Naturel du Périgord-Limousin recèle un patrimoine naturel diversifié. Il regroupe une trentaine de ZNIEFF concernant des vallées, des étangs et des landes, aussi bien que des tourbières sur socle cristallin et des pelouses sèches sur l'assise calcaire.

L'aire d'étude ne concerne que son extrémité nord, au sein du bocage Limousin.

### **Le Parc Naturel Régional de la Brenne**

Il regroupe une mosaïque de milieux naturels. « Pays aux 1 000 étangs », la Brenne révèle une zone humide protégée au niveau international, un site proposé au réseau NATURA 2000 et une Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux (ZPS).

Le parc se situe à la frange nord de la zone étudiée.

### **Les réserves naturelles**

L'aire d'étude comprend une réserve naturelle nationale « Tourbières des Duges » en Haute-Vienne ainsi qu'une réserve naturelle régionale « Vallée de la Vienne, lieu-dit « chez Roger ».

### 1.3 Paysages et patrimoine culturel

#### Patrimoine paysager

**Les vallées**, du Clain, de la Vienne (large site inscrit à l'ouest de Limoges), de la Gartempe et de la Charente concentrent une diversité de paysages remarquable et accueillent la majorité des grandes agglomérations. Elles constituent le cadre de vie quotidien d'une proportion importante de la population.

En outre, quelques paysages singuliers remarquables sont recensés :

- **Les Brandes du Poitou** : C'est un territoire réduit de 5000 ha occupé sur 1650 ha par le camp militaire de Montmorillon. Le bâti est rare et composé des seules constructions du camp militaire. Le site, considéré comme mémoire de ce que furent les landes tourbeuses du Poitou est intéressant du point de vue du paysage, de la diversité des milieux, de la flore et de la faune.
- **les Monts d'Ambazac**, dont les pentes arrondies qui culminent à 701 m au Puy de Sauvagnac constituent une barrière naturelle orientée est-ouest séparant la Marche au nord et le Limousin au sud. De nombreuses rivières, de très nombreux étangs et petits plans d'eau baignent une végétation sauvage.
- **les Monts de Blond** : Ce massif granitique offre un paysage vallonné aux pentes douces et paisibles culminant un peu au-dessus de 500 m et séparant les pays de langue d'Oc et d'Oïl. Il offre des forêts rares et une profusion de mégalithes sillonnées par de nombreux itinéraires de petite randonnée et un GR de Pays.

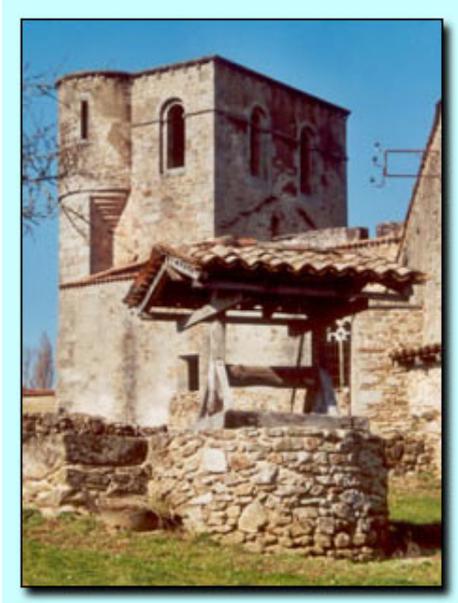


*Ambiance paysagère des Monts de Blond (© Alexis208)*

- **le Bois de l'Hospice et l'étang de Beaufour** : Situé au sud-ouest de Montmorillon en bordure de la RN 147, ce site est remarquable pour la qualité de son bocage entretenu par l'élevage ovin non intensif sur prairie temporaire. Ce bocage humide associé à un massif se situe sur un axe migratoire majeur et sert de zone d'alimentation et de repos pour de nombreux oiseaux.

## Patrimoine culturel et historique

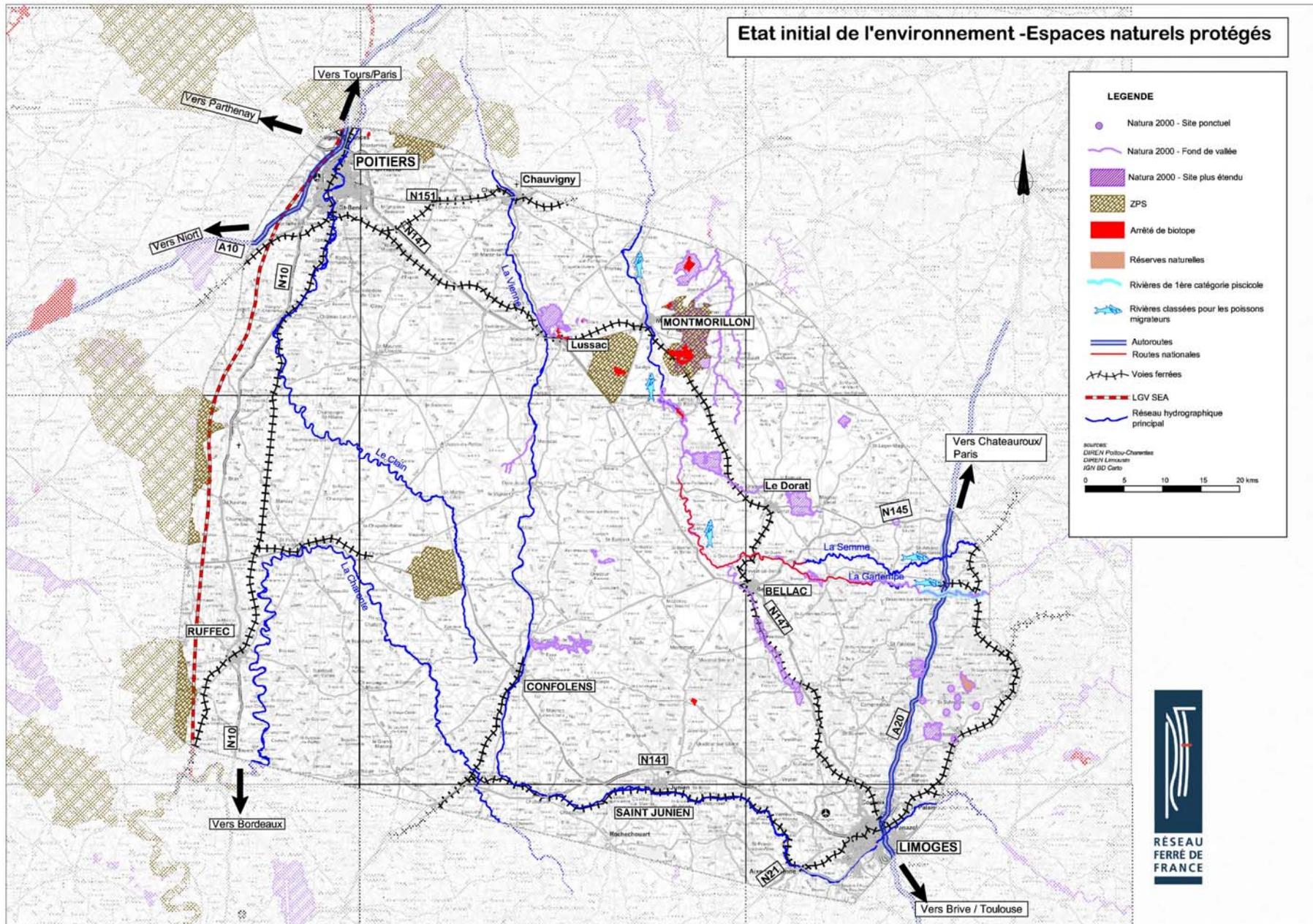
Le territoire étudié est riche de nombreux vestiges archéologiques et monuments de toutes les époques. Les zones urbaines et les vallées constituent les principaux secteurs de concentrations des enjeux patrimoniaux. Cinq Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) ont été inventoriées sur les communes de Confolens, Montmorillon, Le Dorat, Limoges et Aixe et deux autres sont en projet sur Bellac et Saint-Junien.



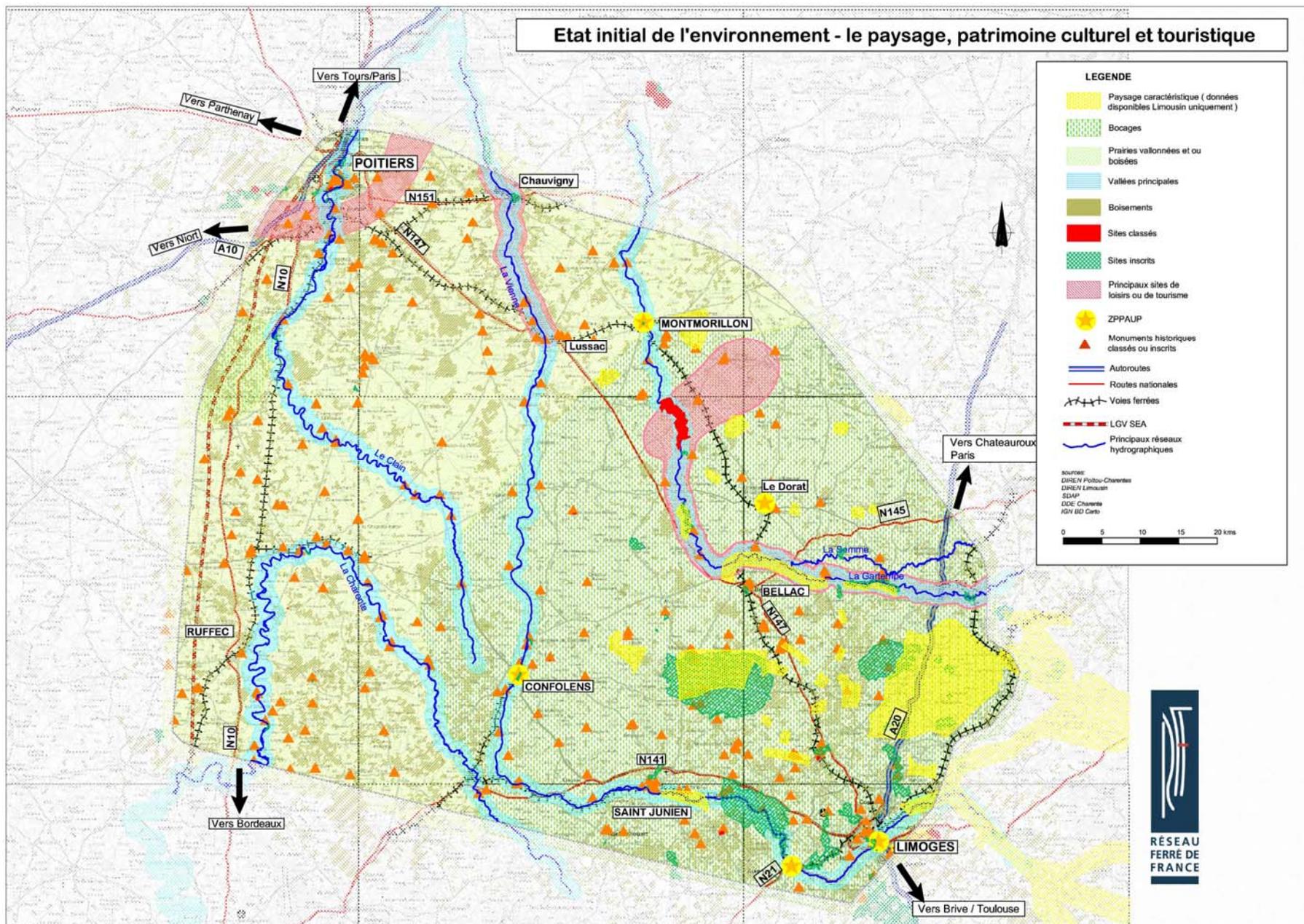
En outre, le site du Village Martyr d'Oradour-sur-Glane situé à la périphérie ouest de Limoges, revêt une valeur historique qu'il convient de souligner (les ruines du village ont été intentionnellement conservées et classées monuments historiques dès 1946).

*Site d'Oradour sur Glane (© Office du Tourisme Limousin)*

# Etat initial de l'environnement -Espaces naturels protégés



## Etat initial de l'environnement - le paysage, patrimoine culturel et touristique



### 1.3 Milieu humain

#### La répartition de la population et les villes

Les territoires concernés en Limousin et Poitou-Charentes présentent une forte dimension rurale. L'habitat y est majoritairement dispersé sous forme de petits hameaux représentatifs d'un maillage d'exploitations agricoles diffus.

Deux villes principales marquent le contexte économique du secteur :



Gare de Limoges (© RFF)

- Limoges : 134 000 habitants (RGP 1999), aire urbaine : 230 000 habitants. L'aire urbaine de Limoges s'étend le long de la Vienne de Saint-Junien (aire urbaine accolée) à Saint-Léonard-de-Noblat et le long de l'A20 où elle concentre 900 ha de zones d'activités.

- Poitiers : 83 500 habitants (RGP 1999), pôle urbain : 209 200 habitants  
La ville s'est développée en étoile en investissant la vallée du Clain et la frange des infrastructures.



Poitiers (© RFF)



Le Futuroscope situé à 10 km au nord de Poitiers, et son aire d'influence ont marqué fortement le paysage culturel et architectural local. Par ailleurs, l'extension urbaine s'est calée le long du faisceau d'infrastructures de l'axe de liaison entre Paris et l'Espagne.

Site du Futuroscope (© RFF)

En dehors de Limoges et Poitiers, le territoire révèle de larges espaces strictement ruraux ponctués de petites agglomérations dont les plus importantes sont Montmorillon, Bellac, Ruffec, Saint-Junien, Confolens, Le Dorat et Lussac.

### **Les infrastructures routières et ferroviaires**

L'aire d'étude intègre deux autoroutes très fréquentées l'A 10 (PARIS-BORDEAUX) et l'A 20 (VIERZON-TOULOUSE). Toutefois ces axes majeurs traversent l'aire d'étude sur de faibles distances (la première au sud-ouest de Poitiers, la seconde au nord de Limoges).

Le réseau national et départemental se concentre, par ailleurs, entre Poitiers et Limoges et entre Limoges et Angoulême : la RN 10 (PARIS-HENDAYE), la RN 147 de Poitiers à Limoges et la RN 141 d'Angoulême à Limoges.

En outre, on recense les infrastructures ferroviaires suivantes :

- L'axe Paris-Bordeaux, via Poitiers et Angoulême à l'Ouest,
- L'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, à l'Est
- Les lignes Poitiers-Limoges et Angoulême-Limoges
- Le fuseau d'étude du projet de Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (L.G.V. S.E.A.), à l'extrémité ouest de l'aire d'étude.

### **Les activités agricoles et industrielles**

#### **L'agriculture :**

L'activité agricole est déterminante sur l'ensemble de la zone d'étude, elle se répartit majoritairement entre polyculture et élevage.

En Région Limousin, la production animale représente 90% de l'activité agricole (exploitations bovines et ovines).

Il convient de noter que l'exode agricole de ces dernières décennies, a bouleversé les paysages de la région. Aujourd'hui, la lande est en voie de disparition, les surfaces en labours sont réduites en faveur d'une extension progressive des espaces forestiers.

En Poitou-Charentes, l'élevage allié à la polyculture domine sur un large territoire. Les structures de plus de 100 ha représentent un quart des exploitations. On recense toutefois des îlots de taille plus modeste au sein de la Saintonge ou du Cognaçais (au sud Ouest de l'aire d'étude).

Le territoire étudié comporte, en outre, des zones, pour certaines très étendues, bénéficiant d'un classement en Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.) : Cognac, beurre des Charentes, Pomme du Limousin, viandes du Limousin.

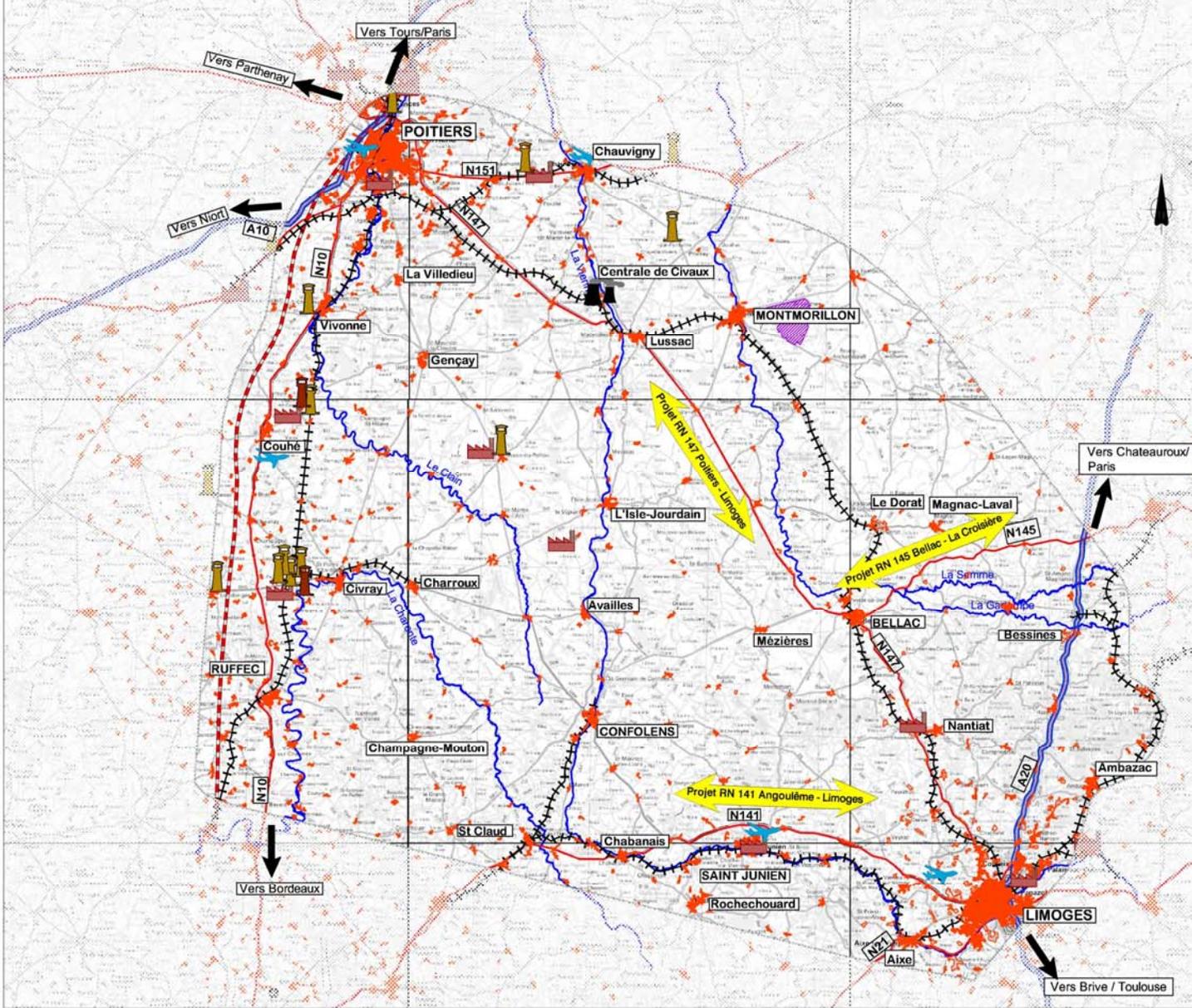
#### **L'industrie :**

Les parcs d'activités de Poitiers et Limoges, situés le long des axes structurants, que sont l'A20 et l'A10, concentrent les activités industrielles.

Plus localement, on recense des sites industriels classés SEVESO 1 et 2, ainsi que des silos de stockage ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

La centrale nucléaire de Civaux située dans la Vienne, au sud de Poitiers, constitue un enjeu majeur de l'aire d'étude. Elle est composée de deux unités de production d'électricité de 1550 mégawatts chacune.

Etat initial de l'environnement - le milieu humain



**LEGENDE**

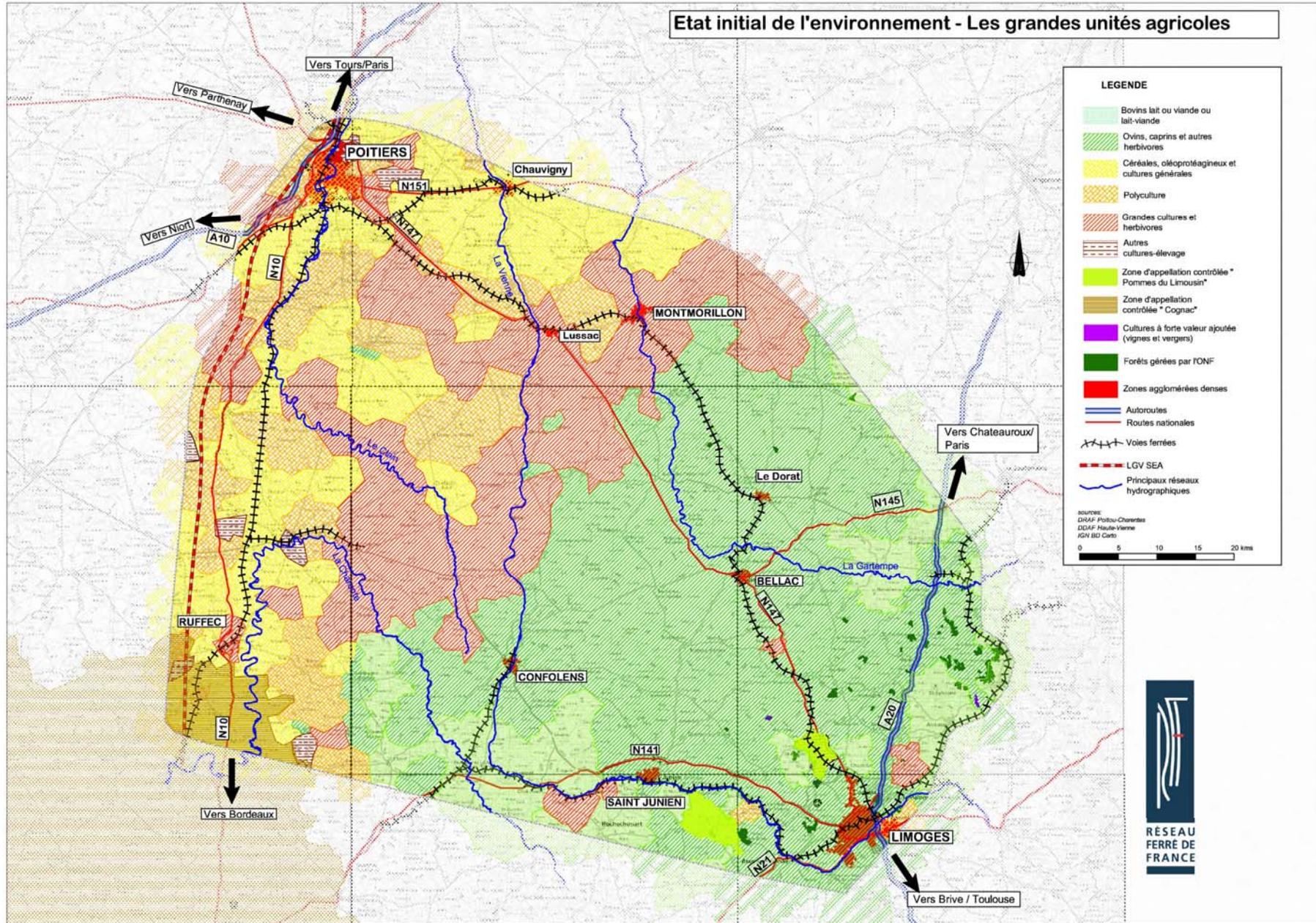
- Zones urbanisées denses ou moyennement denses
- Centrale nucléaire
- Établissements soumis à la directive SEVESO I et II
- Silos sous surveillance
- Silos ICPE
- Camps militaire de Montmorillon
- Aéroports, Aérodromes
- Autoroutes
- Routes nationales
- Voies ferrées
- LGV SEA
- Principaux réseaux hydrographiques
- Projet d'aménagement à 2 x 2 voies

SOURCE: IGN BD Cartho

0 5 10 15 20 kms



## Etat initial de l'environnement - Les grandes unités agricoles



## **II. HIERARCHISATION DES ENJEUX ET SYNTHESE ENVIRONNEMENTALE DES OPTIONS DE PASSAGE**

### **2.1 HIERARCHISATION DES ENJEUX LIES À L'ENVIRONNEMENT**

L'objectif de la hiérarchisation des enjeux est de prendre en compte la valeur patrimoniale de chaque espace inventorié précédemment et leur sensibilité à l'insertion d'une infrastructure ferroviaire.

Ainsi les espaces sont classés en différents niveaux d'enjeux en tenant compte de plusieurs critères pouvant être déclinés comme suit :

- l'intensité de la contrainte intrinsèque, notamment en termes de sensibilité ou de vulnérabilité,
- l'intensité des impacts directs et indirects, techniques et économiques que l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire peut entraîner,
- les possibilités de mise en œuvre ou non, de mesures d'insertion ou compensatoires.

Cinq niveaux d'enjeux ont été définis :

#### **1 - Les enjeux majeurs :**

Ils correspondent aux secteurs les plus sensibles et dont la valeur patrimoniale intrinsèque impose leur préservation.

L'insertion d'une infrastructure ferroviaire y est difficilement envisageable car elle nécessiterait des mesures d'insertion ou compensatoires très lourdes à mettre en œuvre tant sur le plan technique que financier.

#### **2 - Les enjeux très forts :**

Ils correspondent aux secteurs très vulnérables et très sensibles. Les impacts potentiels d'un aménagement d'une infrastructure ferroviaire y sont forts et les mesures compensatoires difficiles à mettre en œuvre et très onéreuses. Ces secteurs sont à éviter dans la mesure du possible.

#### **3 - Les enjeux forts :**

Les secteurs à enjeux forts correspondent aux zones pour lesquelles la sensibilité des milieux est importante. La mise en place des mesures compensatoires y est délicate et coûteuse.

#### **4 - Les enjeux moyens :**

Les secteurs intéressés correspondent à des zones de sensibilité modérée pour lesquelles les mesures compensatoires sont relativement courantes à mettre en œuvre (tant sur les aspects techniques que financiers).

#### **5 - Les enjeux faibles :**

Ces secteurs correspondent aux zones pour lesquelles la sensibilité est faible. Les mesures compensatoires, quand elles sont nécessaires, sont simples et peu coûteuses.

Le tableau ci-après a été bâti sur avis d'expert et en concertation avec les services techniques concernés ; il classe l'ensemble des sites recensés selon ces 5 niveaux d'enjeux.

Thème	enjeu majeur	enjeu très fort	enjeu fort	enjeu moyen	enjeu faible
<b>Milieu physique</b>		Périmètres rapprochés et immédiats de captages d'alimentation en eau potable	Périmètres éloignés de captages d'alimentation en eau potable	Périmètre de protection de la prise d'eau de Coulonge s/Charente (17 - Barrage de St Savinien)	
			Secteurs soumis au risque d'inondation	Secteurs couverts par le SAGE du bassin de la Vienne	
			Secteurs soumis au risque de mouvements de terrain		
			Secteurs escarpés ou à fort relief		
<b>Milieu naturel</b>		Zones proposées au réseau Natura 2000,	Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1	Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	
		Zones de protection spéciale	Rivières de première catégorie piscicole et secteur où l'objectif de qualité de l'eau est bon	Périmètre du Parc Naturel Régional du Périgord	
		Zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux ZICO (futures ZPS)	Secteurs classés pour la protection des poissons migrateurs (saumon atlantique, truite de mer et anguilles) Zones humides (protégées)		
		Réserves naturelles		Rivières classées en deuxième catégorie piscicole	
		Secteurs très faiblement étendus qui ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope.			
<b>Milieu humain</b>	Site nucléaire de Civaux	Etablissements classés, de par leur degré de dangerosité (SEVESO et silos de stockage de céréales soumis à surveillance)			
	Zones agglomérées denses	Hameaux	Silos de stockage de céréales soumis à autorisation ICPE		
	Camp militaire de Montmorillon	Aéroports et aérodromes			
<b>Agriculture</b>			Secteurs de cultures à forte valeur ajoutée	Forêts gérées par l'ONF	Autres secteurs agricoles
			Zones de cultures AOC		
<b>Paysages et patrimoine</b>		Sites classés	Sites inscrits	Grands sites nationaux et régionaux de loisirs et de tourisme	
		Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)			
		Monuments classés proprement dits	Périmètres des monuments classés et inscrits		
			Paysages remarquables (Brande du Poitou, certains secteurs des vallées de la Gartempe et de la Vienne, les monts de Blond et d'Ambazac)	Unités paysagères (vallées et bocages, paysages boisés)	Boisements



## ZONES DE CUMUL DES ENJEUX MAJEURS A FORTS

	L'AIRE PERIURBAINE DE POITIERS	SECTEUR DE MONTMORILLON	L'AIRE PERIURBAINE DE LIMOGES
ENJEUX Majeurs	Habitat dense	Habitat dense de Montmorillon Camp militaire	Habitat dense
Très forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concentration d'infrastructures</li> <li>- Aéroport de Poitiers – Biard</li> <li>- Monuments historiques</li> <li>- Périmètres de protection de captages d'eau potable</li> <li>- Etablissements SEVESO</li> <li>- Espaces naturels d'intérêt communautaires et national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concentration d'infrastructures</li> <li>- Monuments historiques</li> <li>- Périmètres de protection de captages d'eau potable</li> <li>- ZPPAUP</li> <li>- Espaces naturels d'intérêt communautaires et national (les Brandes de Montmorillon et vallée du Salleron)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concentration d'infrastructures</li> <li>- Aéroport de Limoges Bellegarde</li> <li>- Monuments historiques</li> <li>- Etablissements SEVESO</li> <li>- ZPPAUP</li> </ul>
Forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vallée du Clain</li> <li>- Risques de mouvement de terrain</li> <li>- ZNIEFF de type I</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vallée de la Gartempe</li> <li>- Risques de mouvement de terrain</li> <li>- Paysage remarquable des Brandes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vallée de la Vienne</li> <li>- Cultures en AOC</li> <li>- Sites inscrit</li> <li>- Paysages remarquables des forêts d'Aixe et de Verneuil</li> </ul>

**Conclusion :** L'aire d'étude présente un contexte environnemental où les principaux enjeux se concentrent au sein des espaces suivants :

- trois sites structurants que sont les aires de Poitiers, Limoges, ainsi que le secteur de Montmorillon (enjeux majeurs et très forts),
- les zones de reliefs et les vallées (Charente, Clain, Vienne et Gartempe) constituant des espaces à enjeux forts et très forts (milieux naturels et paysagers, ressource en eaux),
- les espaces agricoles labellisés.

Les enjeux localisés par ailleurs offrent de nombreuses possibilités d'insertion pour une ligne nouvelle.

## **2.2 SYNTHÈSE ENVIRONNEMENTALE**

Les parties précédentes permettent de bâtir une analyse synthétique des enjeux environnementaux. Plus spécifiquement, l'analyse peut porter sur trois options de passage privilégiées par le maître d'ouvrage (non exclusives).

Un aspect commun caractérise toutes les solutions et les options, celui des arrivées en gares de Poitiers et de Limoges. Il convient de noter que pour ces entrées de villes, l'utilisation des lignes existantes a été privilégiée par le maître d'ouvrage comme principe de solution préférentiel.

**L'option nord présente d'ouest en est les enjeux environnementaux suivants :**

### **La zone périurbaine de Poitiers :**

Carrefour de grandes infrastructures routières et ferroviaires, Poitiers constitue un pôle urbain où les enjeux majeurs, très forts et forts se cumulent :

- habitat dense et patrimoine culturel,
- risques de mouvement de terrain,
- parcs industriels (établissement SEVESO à St Benoît),
- captages d'eau potable et vallées inondables (du Clain notamment),
- espaces boisés et sites naturels périurbains (ZNIEFF 1 et 2).

### **De Poitiers à la Vienne :**

Ce secteur est marqué par un large périmètre de protection de captage d'eau potable. En outre, la vallée de la Vienne constitue un enjeu fort à préserver (contrainte hydraulique, écologique...).

L'option de passage permet d'éviter la centrale nucléaire de Civaux située en rive ouest de la Vienne.

### **De la Vienne à Montmorillon :**

Des ZNIEFF de type 1 et des périmètres de protection de captages AEP sont présents en début de parcours. En outre, le franchissement de la Gartempe (rivière classée pour les poissons migrateurs) et de sa zone inondable devra être compatible avec les enjeux de préservation.

### **Secteur de Montmorillon :**

Ce secteur est très sensible, il cumule de nombreux enjeux majeurs à forts :

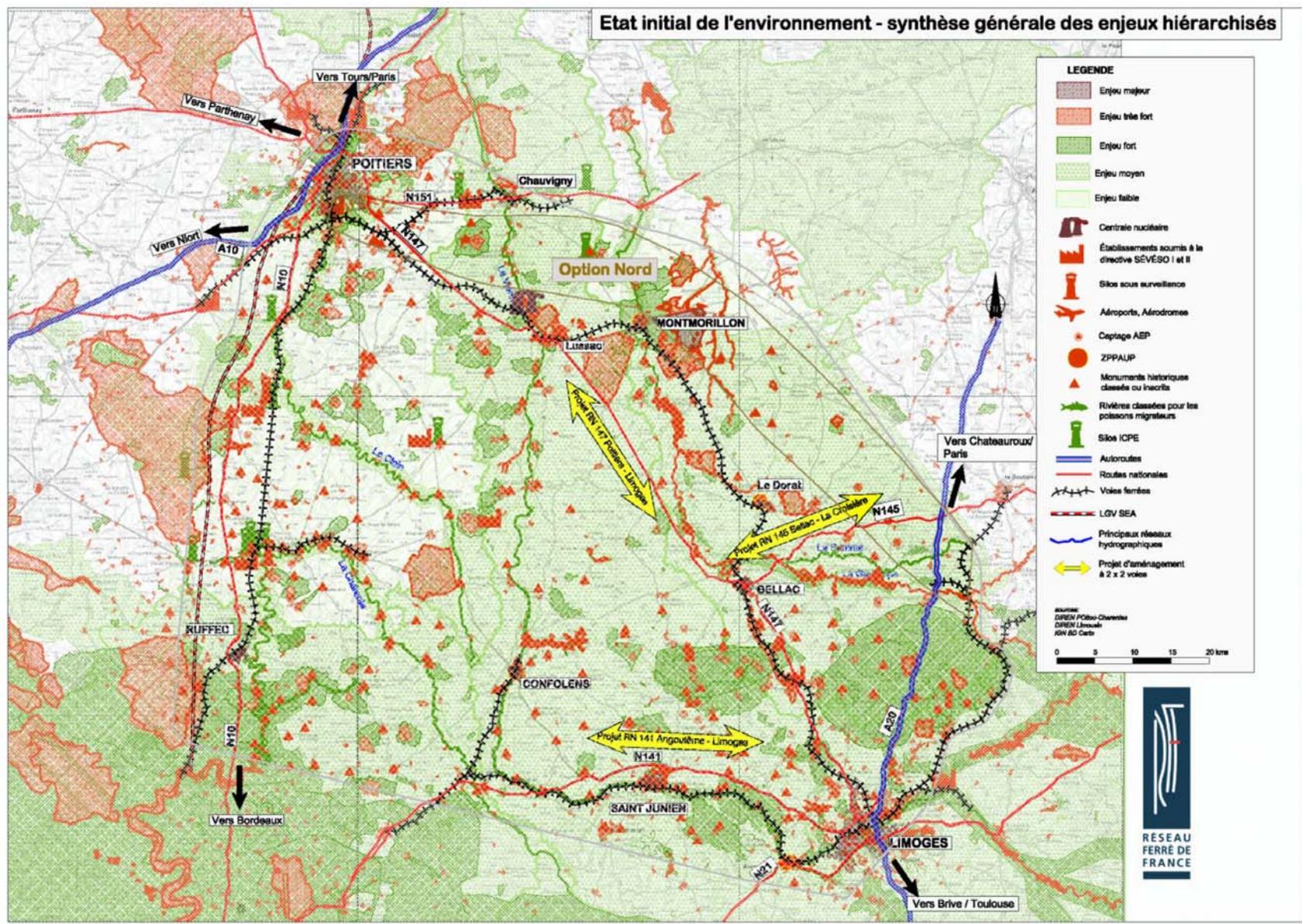
- camp militaire de Montmorillon,
- monuments historiques,
- risques de mouvements de terrain,
- paysage et milieu naturel remarquables (Brandes de Montmorillon),
- périmètre de protection de captage AEP.

En outre, la vallée de Salleron et ses affluents (sites Natura 2000 et zones humides), constituent un enjeu très fort.

### **A l'est de Montmorillon :**

Quelques secteurs à enjeux très forts ou forts (sites Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et captages AEP) sont présents localement. En outre, à l'extrémité sud du couloir, le franchissement de la vallée de la Gartempe et de ses affluents, la Semme et la Brame (site Natura 2000 pour la Gartempe, et rivières classées pour les poissons migrateurs), ainsi que le franchissement de l'autoroute A20 devront faire l'objet d'une attention toute particulière.

# Carte de synthèse des enjeux de l'option nord



**L'option centrale présente d'ouest en est les enjeux environnementaux suivants :**

**La zone urbaine de Poitiers**

Carrefour de grandes infrastructures routières et ferroviaires, Poitiers constitue un pôle urbain où les enjeux majeurs, très forts et forts se cumulent :

- habitat dense et patrimoine culturel,
- parcs industriels (établissement SEVESO à St Benoît),
- captages d'eau potable et vallées inondables (du Clain notamment),
- espaces boisés et sites naturels périurbains (ZNIEFF 1 et 2).

**Du Clain à la Vienne :**

L'option de passage évite également la centrale nucléaire de Civaux par le sud. Plus à l'est certains enjeux très forts à forts sont très présents :

- La zone Natura 2000 des forêts et pelouses de Lussac-les-châteaux,
- ZNIEFF de type 1 situées à l'ouest de Lussac-les Châteaux,
- les périmètres de protection des captages d'eau potable recensés à l'est du Clain,
- captages d'eau potable et vallées inondables (du Clain notamment),
- les périmètres des monuments historiques nombreux dans ce secteur,
- le franchissement de la vallée de la Vienne (contrainte hydraulique, écologique...).

**De la Vienne à Montmorillon :**

Ce secteur cumule les enjeux majeurs à forts sur une distance relativement faible.

Ainsi, il convient de noter :

- la ville de Lussac,
- le site de Montmorillon (zone d'urbanisation dense, monuments historiques, ZPPAUP, risques de mouvements de terrain, milieux naturels riches...),
- la zone très riche du bois de l'Hospice, de l'étang de Beaufour (NATURA 2000, ZICO, ZNIEFF...),
- les captages d'eau potable.

**De Montmorillon à Bellac :**

Ce secteur moins contraint que le précédent, est marqué par :

- la ville de Bellac,
- les vallées de la Brame et de la Gartempe qui cumulent les enjeux patrimoniaux forts (milieu humide, site classé de Lathus St Rémy, paysage remarquable...),
- un réseau d'infrastructures de transport d'influence régionale (RN 147, RN 145, voie ferrée existante).

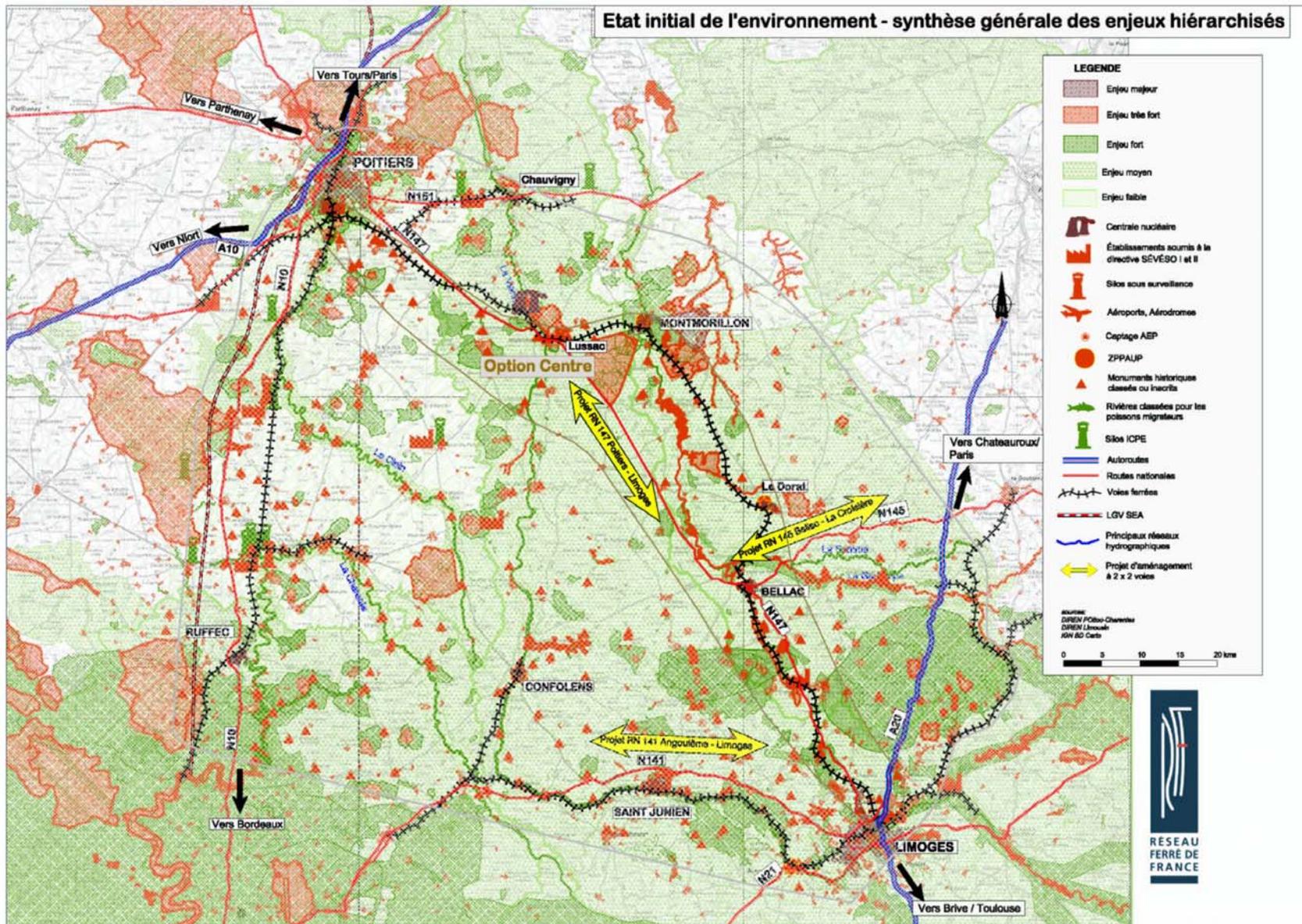
**De Bellac à Limoges :**

Entre les aires de Bellac et Limoges, le secteur étudié recèle des enjeux très forts et forts :

- Les Monts de Blond (site inscrit, paysage remarquable, zone de relief),
- Les Monts d'Ambazac (site Natura 2000, paysage remarquable, zone de relief),
- La vallée de la Glayeule (affluent de la Gartempe classé Natura 2000 et site paysager remarquable),
- La voie ferrée actuelle et la RN 147.

L'approche de Limoges, comme celle de Poitiers, cumule les intérêts patrimoniaux et économiques très forts à forts (zones agricoles AOC « Pomme du Limousin », captages d'eau potable, sites inscrits et monuments historiques, habitat dense, établissements SEVESO...).

# Carte de synthèse des enjeux de l'option centre



**Enfin, l'option de passage sud présente d'ouest en est les enjeux suivants :**

### **A l'ouest**

L'aire traversée recèle une forte valeur patrimoniale pour la ressource en eau :

- nombreux captages d'alimentation en eau potable et périmètres de protection associés,
- la vallée inondable de la Charente bordée de zones humides et de ZNIEFF de type 1,
- la vallée de la Vienne (bassin en SAGE et en zone inondable),

En outre, il convient de souligner que le secteur de Ruffec (autoroute A10, voie ferrée existante, plaine agricole en OAC viticole et milieu naturel remarquable) se situe en marge sud ouest de l'option de passage.

### **De Confolens à Limoges**

Avant l'arrivée sur Limoges le secteur révèle de larges espaces de sensibilité moyenne à faible ponctués d'enjeux majeurs à forts :

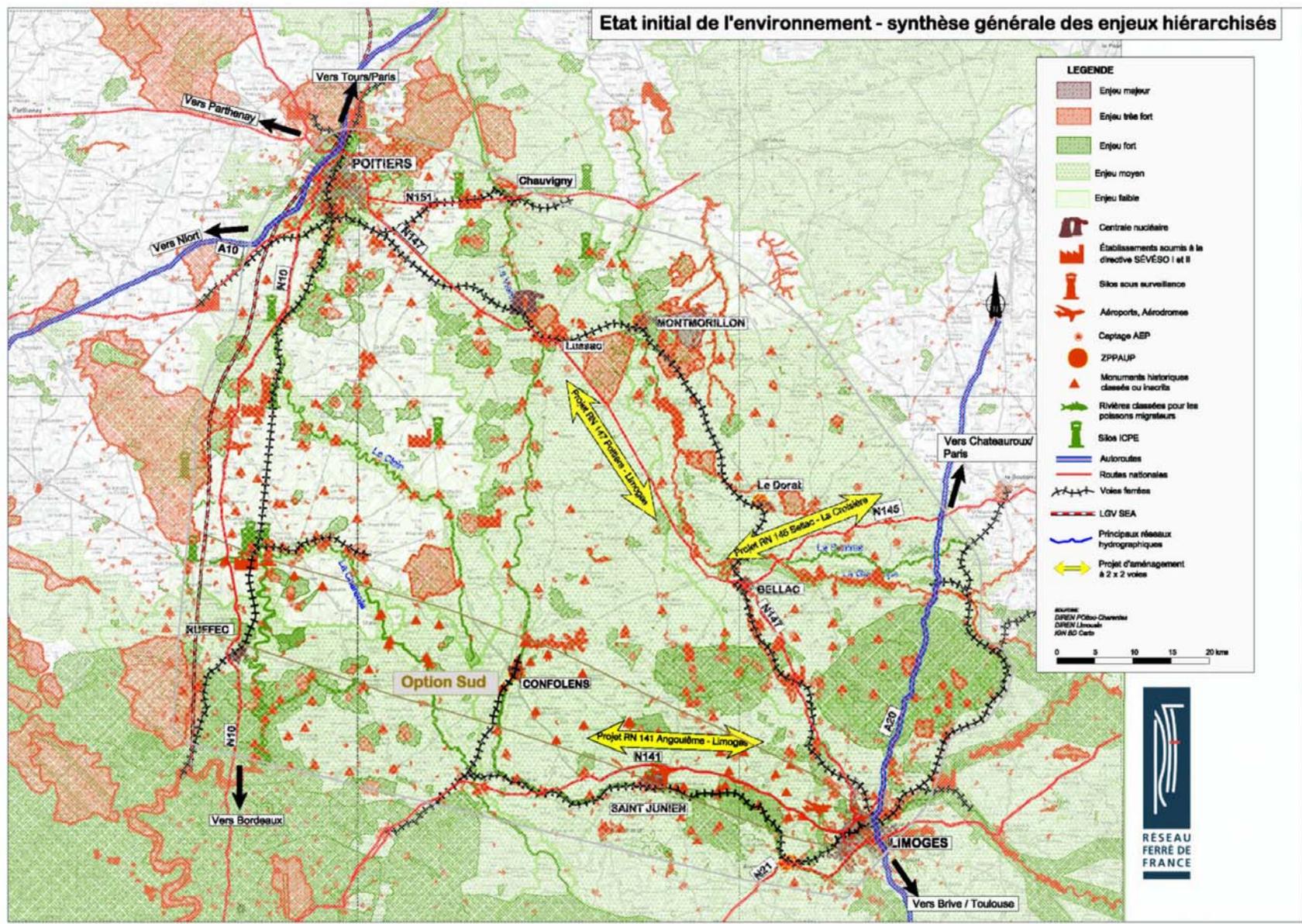
- une ZPPAUP et une ZICO (enjeux très forts) à Confolens,
- les voies ferrées actuelles et la RN 141,
- la ville de St Junien (établissement SEVESO et monuments historiques)
- la zone humide proposée site d'intérêt communautaire de la vallée de l'Issoire
- le Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin (ZNIEFF des forêts d'Etagnac et de Brigueil),
- la vallée de la Vienne (bassin en SAGE et en zone inondable, site inscrit)
- les paysages remarquables tels que la vallée de la Glane ou les forêts d'Aixe et de Verneuil sur Vienne,
- Le site historique d'Oradour-sur-Glane.

### **L'aire urbaine de Limoges**

Les enjeux se concentrent à l'approche de Limoges avec la présence de l'aéroport de Limoges-Bellegarde (enjeu très fort), d'un réseau d'infrastructures routières et ferrées importantes et de zones urbanisées denses (enjeu majeur).

En outre, le site inscrit de la vallée de l'Aurence, ainsi que les monuments historiques présents constituent des points remarquables.

# Carte de synthèse des enjeux de l'option sud



### III. POINTS A RETENIR

Les trois options de la ligne à grande vitesse Poitiers – Limoges **s’inscrivent au sein d’un contexte environnemental relativement favorable**. La hiérarchisation des enjeux a révélé une **majorité d’espaces de sensibilité moyenne** au regard des critères environnementaux les plus pertinents.

Au sein de chaque option certains points forts sont à retenir :

**L’option nord** intègre l’aire périurbaine de Poitiers, les environs de Montmorillon, cumulant tous deux des enjeux majeurs et très forts (habitats, infrastructures, patrimoine bâtis et naturels, camp militaire...), ainsi que les vallées du Clain, de la Vienne et de la Gartempe.

**L’option centre** englobe de nombreuses infrastructures routières, les aires périurbaines de Poitiers et Limoges, les vallées de la Vienne et de la Gartempe ainsi que les reliefs des Mont de Blond et d’Ambazac.

**Enfin, l’option sud** est marquée par l’aire périurbaine de Limoges, les vallées de la Charente et de la Vienne et plus en marge par les environs de Ruffec.

## GLOSSAIRE

**A.O. C** : Appellation d'Origine Contrôlée

**Arrêté préfectoral de Protection de Biotope**

L'arrêté de protection de biotope délimite le périmètre géographique d'un espace naturel nécessaire à la survie d'une ou plusieurs espèces protégées (alimentation, repos, reproduction...).

**Périmètres de captages d'eau potable :**

Les captages d'Alimentation en Eau Potable, constituent des sites particulièrement sensibles à toute modification quantitative et qualitative de la ressource en eau. Dans ce cadre des périmètres de protections (immédiat, rapproché ou éloigné) sont définis afin de réglementer toute activité susceptible de perturber la ressource.

**NATURA 2000**

Réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciales et les Zones Spéciales de Conservation, le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne.

**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SEVESO**

Depuis le 3 février 1999, la directive 96/82/CE du 9 décembre 1996, appelée SEVESO 2 impose une réglementation stricte aux établissements industriels à risques technologiques (installation industrielle, de stockage...).

L'urbanisation et les activités aux environs de ces sites sont réglementées.

**ZICO** : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

**ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique**

Inventaire établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement. On distingue deux types de ZNIEFF :

- **les ZNIEFF de type I**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- **les ZNIEFF de type II** qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

**ZPPAUP : Zone de protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager**

Ces zones ont pour objectif la protection et la mise en valeur des paysages urbains. La ZPPAUP peut être instituée autour de monuments historiques et dans les quartiers, sites et espaces à protéger où à mettre en valeur.

Un certain nombre d'opérations y sont soumises à autorisation.

**ZPS** : Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux

